

XII FESTIVAL DE CINE LANZAROTE 2012

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le festival est ouvert a tous les courts métrages réalisés majoritairement en Europe. Les courts métrages de coproduction ou direction majoritairement espagnole devront être inscrit au national Espagnol Short Film Competition. Le comité de sélection choisira certains de ces courts métrages de participer au concours Européen.
2. Un seul format sera accepté: Video dvd Pal, indépendamment du format dans lequel a été réalisé le film.
3. Ne seront sélectionné que les oeuvres réalisées en 2010 et 2011.
4. Les courts métrages auront une durée maximum de 30 mn, incluent le générique de fin.
5. Les oeuvres pourront se présentées dans leur langue originale. Dans le cas d'une version différente a langue espagnole devra apparaitre le sous titrage en espagnole.
6. Un comité désigné par l'organisation réalisera une sélection préliminaire de 25 court metrages de toutes les oeuvres présentées et avisera a leurs auteurs, ce sera cette selection qui participera au concours. Les décisions du comité seront sans appel.

INSCRIPCIÓN

7. L'inscription sera formalisée a la réception d'une copie(format dvd Pal) a l'adresse indiquée au point 7 et d'un CD-R contenant les informations suivantes :

Curriculum du directeur (en format Word).

Synopsis (en format Word).

Fiche technique contenant uniquement les données suivantes (en format Word):

Titre.

Année de production.

Durée (en minutes).

Société de production.

Directeur.

Écrivain.

Producteur.

Musique.

Photographie.

Fiche artistique (en format Word).

Photo du réalisateur (en format jpg).

Photographie du film (image au format jpg).

Fotocopie de la carte d'identité (en format jpg).

Apparaîtra clairement le titre du court métrage sur le DVD ainsi que sur le CD-R.

Tous ces documents sont nécessaires pour pouvoir participer au concours international des courts métrages.

L'organisation considère que les personnes ou groupes qui inscrivent leurs oeuvres sont en possession des droits d'auteurs ainsi collectif. Dans tous les cas de figure l'organisation est exonérée de toutes responsabilités qui pourraient découler de la violation de ces droits.

8. Toutes les oeuvres devront avoir été envoyées et recus sans aucun retard possible avant le 13 Janvier 2011, a l'adresse suivante:

XII Festival de Cine de Lanzarote
International Short Film Contest.
C / Teruel N ° 8 Local 1
35500, Arrecife de Lanzarote - Canary Islands
Espagne

JURY

9. Le jury sera choisi par l'organisation une semaine avant le debut du Festival. Les décisions du jury seront sans appel.

10. Dans le cas eventuel d'une égalité entre deux oeuvres le prix sera reparti a parts egales.

RECOMPENSES

11. Les courts métrages gagnants recevront un cheque de 1.500€ et une sculpture de l'artiste international Cesar Manrique

12. Toutes les récompenses seront sujet a retenues fiscales.

GENERALITÉES

13. Tous les DVD reçus feront parties des archives du Festival.

14. Les producteurs et réalisateurs accepteront l'utilisation de fragments d'oeuvres selectionnées a des fins médiatiques.

15. Les producteurs et réalisateurs accepteront l'utilisation de fragments d'oeuvres selectionnées pedant le Festival et si l'organistion le considère approprié pour la réalisation future d'un road show.

16. Les couts d'expédition seront a la charge des participants.

17. L'organisation ne se rendra pas responsable des dommages qui pourrait etre occasionés sur le material recus, ceci étand dit cette même organistion prendra un soin particulier a la manipulation de ce material.

18. La présentation des oeuvres dans les délais exigés suppose l'acceptation de ces règles.

19. Les doutes pouvant naître de l'interprétation de ces règles devront être résolus par l'organisation.